

Madame Laetitia SAINT-PAUL
Vice-présidente
Députée de Maine-et-Loire

Jean-Claude REBIERE
Le Souvenir Français Doubs
15 Rue d'Abbans
25220 Thisse

Saumur, le 17 janvier 2022

Monsieur,

Depuis cinq ans, à travers un dialogue permanent avec les associations du monde combattant, dont je suis issue en tant que militaire d'active, nous nous efforçons au sein de la majorité présidentielle d'apporter des réponses concrètes à vos préoccupations. La loi de finances pour 2022 s'inscrit dans cette logique, pour la reconnaissance de votre engagement pour notre nation, pour notre mémoire. Je tiens par le présent courrier à vous en résumer les grandes lignes et à vous présenter le projet de loi portant reconnaissance de la Nation envers les harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie, que nous avons voté en première lecture à l'Assemblée nationale.

En 2022, la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » est dotée d'un budget de 1,9 Md€. L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) sera subventionné à hauteur de 56 millions d'euros ; la part consacrée à son action sociale, dont le rôle essentiel a une nouvelle fois été démontré au cours de la crise sanitaire, est maintenue à 25 millions d'euros. En parallèle, dans la suite logique des préconisations du groupe de travail chargé de la revalorisation du point de pension militaire d'invalidité, la valeur de celui-ci a été portée à 15,05€ au 1^{er} janvier.

La transmission de notre mémoire est un objectif que nous partageons. En 2022, 18M€ y seront consacrés, dont une large partie restera dévolue à l'entretien et la rénovation de nos nombreux lieux de commémorations. L'Etat maintiendra également son investissement en faveur du patrimoine et des musées gérés par le Ministère des Armées, je m'en réjouis.

En ce qui concerne le projet de loi que nous avons voté à l'automne à l'Assemblée nationale, nous avons voté un texte qui témoigne de notre reconnaissance à l'égard des harkis. Nous avons décidé d'élargir le droit à réparation pour les préjudices subis par les harkis. En ce sens, nous créerons un mécanisme de réparation des préjudices dus à l'accueil indigne, attribuée par une commission nationale dédiée, et élargirons les compétences de l'ONACVG pour lui confier de nouvelles missions au titre de son soutien aux harkis. Ce texte doit maintenant être débattu au Sénat la semaine du 24 janvier.

Veillez croire, Monsieur, en ma plus respectueuse considération.

La Députée,
Laetitia SAINT-PAUL

